

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
**COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES**

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2023

Délibération n° CM2023\_11

Convocation du 30 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Thème : ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Objet : SPA-convention 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme ZARÉBA  
Mme BRUNEL qui a donné pouvoir à M. DE ABREU  
M. LOCTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN  
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Madame Anne SEVIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN.

Le rapporteur rappelle au conseil municipal la convention signée avec la SPA. Il informe le conseil que la précédente convention est arrivée à échéance. Vu les obligations réglementaires, il convient de signer une nouvelle convention. La SPA, refuge de Montceau-les-Mines a dans le projet de convention proposé, demandé une augmentation de la cotisation, passant de 1€ par habitant à 1,05€.

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** la convention proposée (document joint),
- **Autorise** le maire à la signer,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.


Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

  
Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

  
Anne SEVIN.